



## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE LES RETRAITÉS RELÈVENT LE DÉFI !**

**Le Gouvernement veut imposer aux retraités une nouvelle taxe : la contribution solidarité autonomie (CSA) au taux de 0,15 %.**

**Les actifs ne paient pas cette CSA : ils donnent une journée de temps de travail supplémentaire non rémunérée.**

**Les retraités n'acceptent pas d'être traités différemment, ce qui constituerait une nouvelle discrimination.**

**Ils ne veulent pas payer une nouvelle taxe discriminatoire que les actifs ne paient pas. Mais ils sont d'accord pour consacrer une journée de leur temps pour aider à l'autonomie des personnes en situation de handicap quel que soit leur âge.**

**Fait à Paris, le 2 octobre 2012**

**N° 112**

La Confédération Française des Retraités est constituée des 5 principales organisations de retraités :  
Aînés Ruraux Fédération Nationale – Groupement CNR-UFRB - Confédération Nationale des Retraités des  
Professions Libérales - Fédération Nationale des Associations de Retraités - Union Française des Retraités